

BRÈVE CONSIDÉRATION

*Vous perdrez tous ceux qui affligent mon âme
parce que je suis votre serviteur : Ps. 141.*

L'EXORCISME DE LÉON XIII ET LE MARIAGE DE MARIE ET DE JOSEPH.

Nous avons publié une édition latin-français de l'Exorcisme contre Satan et les anges apostats édité par ordre de LÉON XIII, Pape, avec une longue tirage signée de Mgr des Lauriers. [1] Nous avons trouvé une version plus ancienne de cet exorcisme mais en latin seulement, nous l'avons aussi publiée. [2] Lisez cette tirade pour mieux comprendre ce que nous en disons ici. Les deux versions sont complètes et non-caviardées comme certaines qui circulent sur l'internet. Il est impossible pour vous et moi de vérifier et de juger de la plainte de Mgr des Lauriers qui affirmait, dans sa tirade, que cet Exorcisme avait été *exorcisé*, c'est-à-dire que certaines parties avaient été supprimées. Précisément, il s'agit de la mention: << Saint Joseph, Époux de Marie >>

Nous n'avons pas la version sur laquelle il a constaté ces modifications et nous ne savons pas non plus si réellement ce fut un version typique, c'est-à-dire autorisée par le Saint-Siège. En réalité, qu'importe, et vous allez comprendre pourquoi. La mention << Saint Joseph, Époux de Marie >> renvoie à la réalité du Mariage entre Marie et Joseph, renvoie à la validité du mariage entre eux deux. Il a existé autrefois dans l'Église certaine voix dissonantes pour dire que Marie et Joseph n'avaient pas été mariés réellement et validement puisque leurs vœux de virginité empêchaient que ce mariage soit valide. Car vous savez tous que pour qu'un mariage, entre autres, soit valide, il ne faut pas d'empêchement à permettre l'autre partie d'user du droit conjugal. Ainsi dans les premiers siècles de l'Église, certains ont refusé le droit de dire Saint Joseph, Époux de Marie et vice-versa, de dire Sainte Marie, Épouse de Joseph. La question a été ensuite clairement tranché par une argumentation qu'il serait trop long de rapporter ici mais nous vous renvoyer à l'ouvrage excellent du Cardinal LÉPICIER, Saint Joseph, Époux de Marie, Traité Théologique. [3] Le sommaire de l'ouvrage vous dira à quelle page aller afin de lire directement ce qu'il a écrit à ce propos.

Ce sur quoi nous voulons bien attirer votre attention c'est sur le fait que l'omission ou la suppression de la mention << Saint Joseph, Époux de Marie >> dans l'exorcisme +si réellement elle fut omise un jour comme le dit Mgr des Lauriers + ne renvoie en réalité qu'à cette problématique très ancienne (et oubliée de tous) du Mariage de la Sainte Vierge et de Saint Joseph. Problématique réglée nous le ré-affirmons hautement: le mariage de Marie et de Joseph fut bon certain valide réel et authentique. La Sainte Messe l'affirme aussi lorsqu'elle dit dans telle prière eucharistique, << avec Saint Joseph, son Époux >>. [4]

D'ailleurs, Nous pensons à insérer une Fête du Mariage de Marie et de Joseph au 23 de Janvier de chaque année dans ce Calendrier Unique Universel que nous espérons voir sortir bientôt. Le voulez-vous aussi? [5]

+DIMITRI

Ministre de Jésus-Christ, etc...

**Donné à Nîmes, Royaume de FRANCE, le 23-01-2017 en la Fête du
Mariage de Marie et de Joseph, Parents de Jésus-Christ.**

NOTES:

- [1] [LATIN - Exorcismus in satanam et angelos apostaticos jussu Leonis XIII. P.M.](#)
- [2] [FRANCAIS - Exorcisme Contre Satan et les Anges Apostats \(démons\).](#)
- [3] [Saint Joseph, Époux De La Très Sainte Vierge. Traité Théologique. par le Cardinal LEPICIER](#)
- [4] [DOCUMENT - Les Quatre Prières Eucharistiques Du Canon Romain](#)
- [5] [+Dimitri à +François \(du 07-07-2016\).](#)